

A Marcillac Vallon, le 17/04/2019



A l'attention de  
M. LAWSON RUPERT  
L'HOSTALADA PRAYSSAC  
NOAILHAC  
12320 CONQUES EN ROUERGUE

**Service Assainissement Non Collectif**  
**Référence du dossier : 2013-173-002**  
**Dossier suivi par : F. MALICHIER**  
**E-mail : [contact@cc-conques-marcillac.fr](mailto:contact@cc-conques-marcillac.fr)**  
**Téléphone : 05.65.71.86.20**

**OBJET : Rapport de visite du dispositif d'assainissement non collectif**

Monsieur

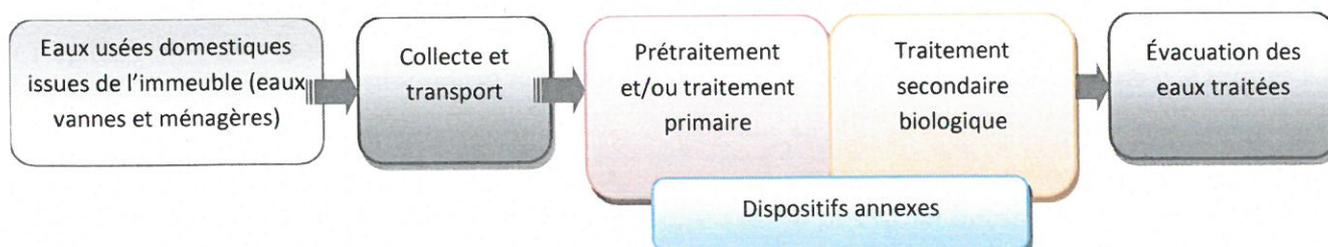
Suite à la réalisation du contrôle de votre dispositif d'assainissement non collectif, nous vous transmettons un rapport vous indiquant la situation de votre installation au regard de la réglementation.

**En cas de vente, la durée de validité de trois ans de ce rapport de visite s'applique à compter de la date de réalisation du contrôle.**

Adresse de l'installation : **LA BOUYE à NOAILHAC**  
Parcelle : **AC 19**  
Date du contrôle : **17/04/2019**  
Personne(s) rencontrée(s) : **Mme LAWSON Deborah**  
Contrôle réalisé par : **F. MALICHIER**

<b>HABITATION</b>		
Année de l'habitation : <b>1953</b>	Année de l'assainissement : <b>Inconnu</b>	
Type d'habitation : <b>Maison</b>	Résidence : <b>Secondaire (6 mois/an)</b>	Nb d'usagers actuel : <b>2</b>
Nb pièces principales : <b>6</b>	Nb chambres : <b>5</b>	Nb logement : <b>1</b>
<b>TERRAIN</b>		
Superficie disponible pour l'assainissement : <b>OUI</b>		
Nature de la surface disponible : <b>Roche métamorphique</b>		
Pente du terrain : <b>Moyenne</b>		

**Rappel : schéma de principe d'une installation d'assainissement non collectif**



### COLLECTE

eaux usées /eaux pluviales séparées? **OUI**

eaux ménagères / eaux vanes séparées ? **NON**

Raccordement de tous les points d'eaux usées à l'installation ? **OUI à la boîte siphon**

Existence d'un regard de visite sur le réseau des eaux usées : **OUI**

Commentaire : **Présence d'un regard de visite pour les EP.**

**Présence d'une boîte siphon pour les EU, sans le bouchon ce qui fait simplement un tube plongeant dans le regard.**

### PRETRAITEMENT : (fosse / Bac à graisse)

Prétraitement Eaux ménagères / eaux vanes: **Fosse toutes eaux 5000L supposé**

Présence ventilation secondaire : **NON**

Observations : **Fosse toutes eaux qui serait de 5000L. Fosse non accessible le jour de la visite mais présence d'odeur à son niveau lors des tests d'écoulement. Pas de ventilation secondaire. Pas d'information concernant la ventilation primaire. La fosse n'a apparemment pas été vidangée depuis l'achat par les propriétaires actuels en 2004.**

Dernière vidange : **inconnue**

Bilan fonctionnement : **Dispositif Non Visitable**

### TRAITEMENT et EVACUATION : (Type de traitement/ Rejet ...)

Traitement Eaux ménagères / eaux vanes: **Tranchées d'épandage**

Observations : **Probable épandage de dimensionnement inconnu à la suite de la fosse. Pas de regard sur le système. Pas d'étude de sol.**

Bilan fonctionnement : **Dispositif Non Visitable**

Mode de dispersion du rejet eaux ménagères / Eaux vanes : **Sol**

Propriétaire de l'exutoire : **Rejet sur parcelle de l'habitation**

Risque de contact direct de personne avec les eaux usées : **NON**

Observations : **Pas de rejet visible le jour de la visite. Faible utilisation.**

### BILAN DE L'INSTALLATION

#### CONFORMITE DE LA FILIERE :

**INSTALLATION NON CONFORME**  
**Installation incomplète et non visitable**

Observations générales :

**Le contrôle de votre filière d'assainissement a révélé :**

- l'absence d'accessibilité de la fosse. Le SPANC n'ayant pas accès à l'ouvrage, il est considéré comme absent. Le rapport pourra être modifié en cas de mise en accessibilité de l'ouvrage et/ou si des documents administratifs (photos, factures, bordereau de vidange...) sont portés à connaissance du SPANC.
- l'absence de ventilations primaire et secondaire de fosse pour éliminer les gaz de fermentation
- l'absence de visibilité sur le système de traitement de type épandage (bon fonctionnement et dimensionnement non vérifiable), celui-ci est alors considéré comme non réglementaire
- l'absence d'étude de sol permettant de prouver l'adéquation de la nature du sol avec le système de traitement choisit

Entretien :

**La vidange s'effectue quand le niveau de boue atteint 50% de la hauteur totale d'effluent dans la fosse. Elle doit être réalisée par un vidangeur agréé qui amène les matières de vidange dans un centre de retraitement spécialisé.**



Travaux nécessaires :

Retirer la paroi de la boîte siphonée qui stoppe la circulation de l'air dans le réseau des eaux usées et empêche l'évacuation des gaz présents dans la fosse, responsables de la corrosion du béton de celle-ci.

Le propriétaire devra réaliser un système de traitement conforme à la réglementation en vigueur, adaptée aux caractéristiques du terrain et à la nature du sol. Le prétraitement pourra être conservé à condition que celui-ci soit bien de minimum 4000L pour 6 pièces principales. Il devra être muni d'une ventilation.

Remarque:

L'emplacement des dispositifs doit être situé hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule, hors cultures, plantations, zones de stockage et zones de pâturage.

Délai de réalisation obligatoire des travaux :

- **En cas de vente, l'acquéreur a un délai de 1 an, à compter de la signature de l'acte de vente, pour se mettre aux normes**

*Ce dispositif est réalisé dans le cadre d'un contrôle d'état des lieux et de fonctionnement de dispositif. Certains faits mentionnés dans ce document sont basés sur les dires du propriétaire de l'installation et n'ont pas pu être vérifiés. La Communauté de Communes Conques-Marcillac décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été fournies par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.*

Nous vous rappelons que conformément au règlement d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes, la réhabilitation d'un système d'assainissement est soumise à déclaration, une instruction de dossier auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être effectuée, pour validation préalable.

Nous restons à votre disposition au 05 65 71 86 20 pour d'éventuelles informations que nous ne manquerons pas de vous transmettre. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de  
Communes Conques-Marcillac

Jean-Marie LACOMBE.

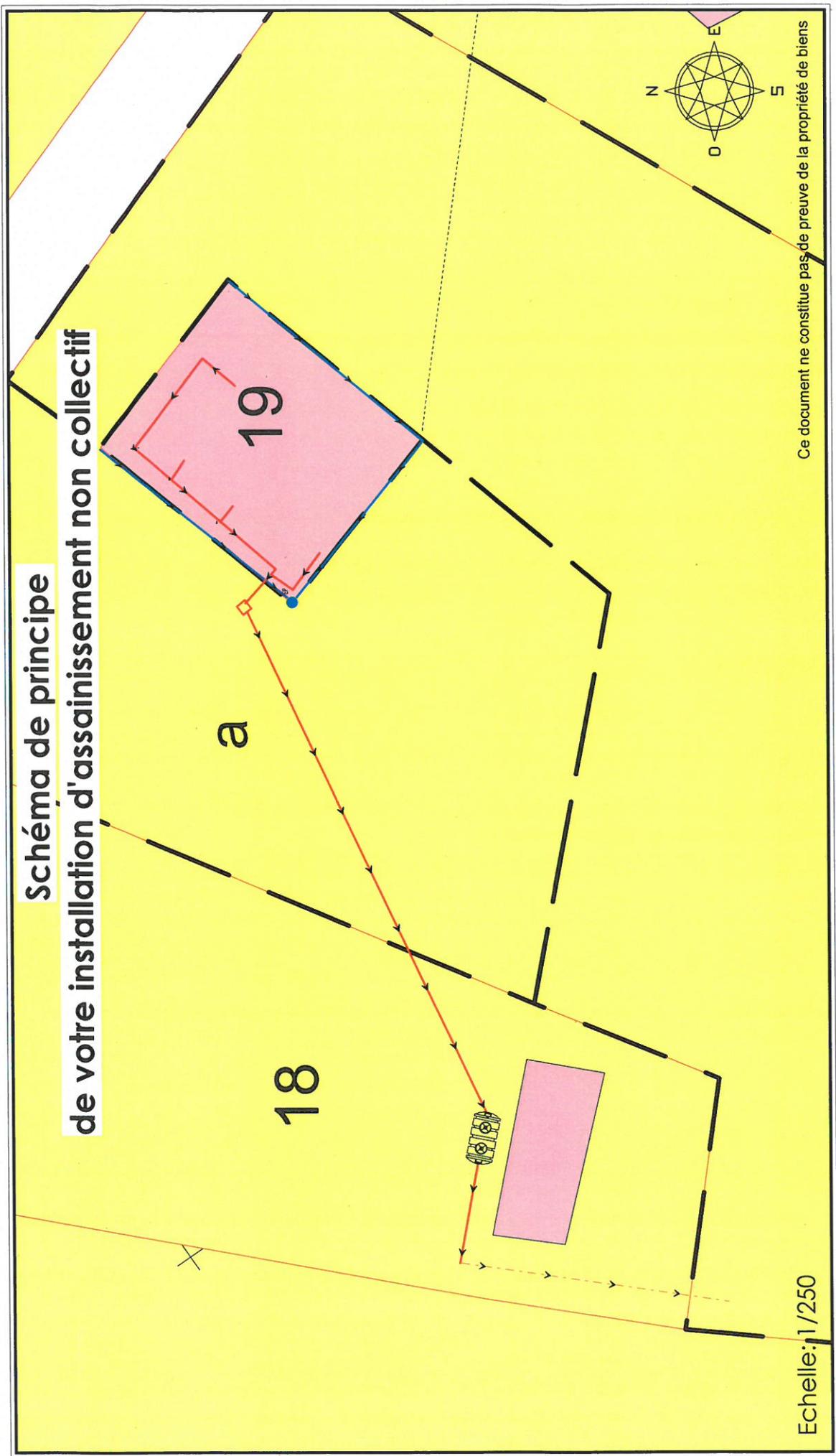


Pièces jointes :

- Définition d'un assainissement Non Collectif
- Schéma de l'installation contrôlée

# Schéma de principe

## de votre installation d'assainissement non collectif



Echelle: 1/250

Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens

### LEGENDE

- Réseau eaux pluviales
- - - Drain eaux usées
- Descente pluviale
- Réseau eaux usées
- ⊞ Fosse toutes eaux (2 accès)
- Regard EU

